

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS

567, CHEMIN DU VILLAGE

MORIN-HEIGHTS (QUÉBEC) JOR 1H0 TÉLÉPHONE : 450 226-3232, POSTE 115

COURRIEL: service.urbanisme@morinheights.com

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

**CONSTRUCTION NEUVE - RÉSIDENTIEL** 

PROCÉDURE				
<ol> <li>Compléter le présent formulaire;</li> <li>Joindre tous les documents requis en lien avec la demande (voir verso);</li> <li>Déposer votre demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'hôtel de ville ou par courriel;</li> <li>Acquitter les frais applicables lors de l'émission du permis (voir verso).</li> </ol>				
EMPLACEMENT DES TI	RAVAUX			
Adresse et/ou accès ro	utier		N° de lot	
Usage projeté : □ Ré	sidentiel 🗆 Résidentiel avec usag	je additioi	nnel :	
Terrain riverain à un la	c, cours d'eau ou milieu humide : 🗆	OUI 🗆	NON	
Zone : AF ou	C ou MIX ou F	RF	_ ou RV	
Secteur PIIA :   Secteu	eteur élévation*   Noyau villageor remplir le formulaire requis.	is* 🗆	Aucun (non-applicab	le)
Accès routier :   Pr	ivé 🗆 Municipal 🗆 Autre :			
Terrain : 🗆 Lot distinct	t cadastré 🛘 🗆 Lot non cadastré (JO:	INDRE PR	EUVE DE PRIVILÈGE A	AU LOTISSEMENT)
IDENTIFICATION DU D	EMANDEUR ET ADRESSE DE CORRES	PONDAN	CE	
Nom et prénom du de	mandeur			
Adresse postale				Code postal
Ville				
N° Cellulaire	N° Cellulaire N° Téléphone autre			
Courriel				
Le demandeur est le pr	Le demandeur est le propriétaire* : □ OUI □ NON *Si non : JOINDRE UNE PROCURATION			CURATION
DESCRIPTION DES TRA	AVAUX – CONSTRUCTION BÂTIMENT	PRINCIPA	AL	
Type de bâtiment	☐ Unifamilial ☐ Unifamilial avec logement additionnel ☐ Unifamiliale avec logement intergénérationnel ☐ Multifamilial (précisez le nombre de logements) :			
Nombre de chambres	□1 □2 □3 □4 □5	□ 6	□ Plus de 6 :	
Dimension du bâtiment	Longueur : Largeur :			
Superficie du bâtiment	Implantation au sol :m² (dimensions incluant revêtement extérieur)			
Constructions et/ou bâtiments attenants	☐ Garage ☐ Véranda 3 saisons ☐ Véranda 4 saisons ☐ Abri d'auto ☐ Autre :			
	□ Mansarde □ Plat □ Toit à 2 v	ersants	☐ Toit à 4 versants	□ Autre :
Type de toiture	Pente de toit : Revêtement :	halte [	□ Métallique □ A	utre :

Revêtements extérieurs du bâtiment	1:	2:		3:	
Couleurs des revêtements	1:	2:		3:	
extérieurs	6 1 51 1	DI.			
Finitions intérieures				Murs : Murs :	
du bâtiment				Murs :	
		<del>-</del>			
	Type de chauffage :  Nombre de détecteurs de fumée :				
	Nombre de détecteurs de monoxyde de carbone :				
Équipements					
Equipernents	,	(précisez emplacement) :			
	□ Foyer □ Po				
		ois □ Granule □	Électricité 🗆	] Gaz/Propane	
Dátails supplámentaire	es utiles à la compréher			- Guz/110puile	
	es utiles à la compreher				
Date de début des trav	'aux (JJ/MM/AAAA)	Date de fin des travau	X (JJ/MM/AAAA)	Coût estimé	
EXÉCUTANT DES TRAV	/AUX – BÂTIMENT PRI	NCIPAL			
□ Propriétaire	<u> </u>				
☐ Entrepreneur licenci	é (si coché, remplir la s	ection ci-dessous)			
Nom de l'entreprise			N° Télépho	one de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise			<b>,</b>		
Courriel de l'entreprise	Courriel de l'entreprise N° de licence RBQ			nce RBO	
	Cournel de l'entreprise				
EXÉCUTANT DES TRAV	/AUX – <u>INSTALLATION</u>	I SANITAIRE			
Nom de l'entreprise		N° Télépho	N° Téléphone de l'entreprise		
Adresse de l'entreprise					
Coût estimé N° de licence RBQ			nce RBQ		
	/AUX – <u>PRÉLÈVEMENT</u>	DES EAUX OU DU RAC		-	
Nom de l'entreprise		N° Télépho	one de l'entreprise		
Adresse de l'entreprise					
Coût estimé			N° de licer	nce RBQ	
REMPLIR SI RACCORD	ET/OU BRANCHEMEN	NT À L'AQUEDUC MUNI	CIPAL		
Type de travaux		<u> </u>		vanne d'entrée d'eau existante	
	Diamètre : (à être confirmé par le Service des travaux publics)				
Diamètre du tuyau	Signature du contremaître du STP :				
Emplacement projeté					
Matériau tuyau		e type K flexible	☐ Polyéthylène	e Municipex	
"La Municipalite effectue	tous les raccordements e	t travaux requis, aux frais c	iu proprietaire.		

#### **DOCUMENTS REQUIS**

Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

\*\*\*Les documents signés et scellés par les professionnels doivent être envoyés numériquement ainsi que physiquement en versions et formats originaux\*\*\*

(Les permis sont valides pour une durée d'un (1) an à partir de la date d'approbation.)

DOCUMENTS REQUIS -	<b>CONSTRUCTION BA</b>	<u> ÂTIMENT PRI</u>	INCIPAL

	<b>Un certificat d'implantation</b> préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée des constructions, les marges d'implantation ainsi que tout élément actuel ou projeté, susceptible d'affecter la construction, notamment la topographie, les servitudes, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.;
	<b>Plans de construction</b> préparés, signés et scellés par un professionnel ayant la compétence légale pour une construction neuve ou un agrandissement, montrant les élévations, les étages avec coupes et devis descriptifs des travaux faisant l'objet du permis de construction; **Il est de la responsabilité du requérant d'une demande de permis ou de certificat de préparer et de soumettre des plans conformes au Code de construction du Québec, au Code de sécurité du Québec et aux autres codes en vigueur en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1). Lorsque l'auteur des plans n'est pas un technologue, un architecte ou un ingénieur, le requérant ou l'auteur des plans doit joindre une lettre signée attestant que les plans soumis sont conformes aux codes en vigueur.**
	<b>Un plan d'aménagement paysager</b> , pour une construction neuve seulement, montrant les zones de terrain déboisées pour la réalisation des travaux, de même que tout reboisement subséquent;
	Si le projet est assujetti à un plan d'implantation ou d'intégration architecturale (PIIA), le formulaire de demande de permis doit être rempli et fourni et des éléments supplémentaires devront être fournis (vous référez au formulaire).  Il est de la responsabilité du propriétaire de consulter un architecte ou ingénieur lorsque la Loi sur les architectes et ingénieurs est applicable.
DO	CUMENTS REQUIS – INSTALLATIONS SANITAIRES
	<b>Devis, plans et test de sol</b> préparés, signés et scellés par un professionnel, conformément au Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r. 22);  *Dans le cas d'une résidence de plus de six chambres à coucher ou d'un bâtiment ayant un débit supérieur à 3 240 litres par jour, un certificat d'autorisation (CA) devra préalablement être obtenu auprès du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC).
	À la fin des travaux, dans un délai maximal de <u>18 mois</u> , le requérant doit déposer un rapport d'inspection visuelle signé et scellé par un professionnel, comprenant :  o Un plan "tel que construit" réalisé à l'échelle, identifiant le système sanitaire; o Des photos de toutes les composantes du système sanitaire;
	<ul> <li>Une lettre d'attestation de la conformité au Règlement Q.2, r.22 dudit système sanitaire.</li> </ul>
DO	CUMENTS REQUIS – <u>PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES</u>
	<b>La soumission du puisatier</b> décrivant le type d'installation, conformément au Règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2);
	<b>Un plan à l'échelle</b> montrant la localisation projetée du puits incluant la localisation de l'installation sanitaire de la propriété concernée et celle des voisins;
	<b>Dans le cas d'un puits scellé</b> , le plan doit être préparé par un professionnel compétent, et le scellement dudit puits doit être fait sous la supervision d'un professionnel conformément à l'article 19 du Q.2, r. 35.2;
	À la fin des travaux, dans un délai maximal de <u>18 mois</u> , le requérant doit transmettre le rapport de forage signé par un professionnel attestant que l'installation est conforme;
	<b>Dans le cas d'un puits scellé</b> , le rapport doit être accompagné d'une attestation de conformité préparée par un professionnel compétent, conformément au  à Q.2, r. 35.2.
DO	CUMENTS REQUIS – RACCORD ET/OU BRANCHEMENT À L'AQUEDUC MUNICIPAL

# NORMES RÉGLEMENTAIRES POUR LE RACCORD À L'AQUEDUC MUNICIPAL

L'ensemble des normes se trouvent dans la Politique de construction des infrastructures. En aucun cas, ces normes n'ont pour effet de dispenser le propriétaire de s'assurer, par l'intermédiaire d'un expert le cas échéant, de la conformité de son projet aux normes réglementaires ni au bon fonctionnement pour lequel l'ouvrage est destiné.

☐ **Un plan projet d'implantation** identifiant la position projetée du bonhomme à eau (valve d'entrée d'eau principale);

Un rapport d'ingénieur détaillant l'estimé et les rejets en eau probables pour les usages autres que résidentiels.

- Le tuyau devra être de cuivre de type K flexible ou de polyéthylène Municipex;
- Le diamètre du tuyau (minimum <sup>3</sup>/<sub>4</sub> pouce) sera confirmé lors de l'émission du permis;
- Le propriétaire est tenu de faire inspecter les travaux par le Service des travaux publics après l'installation du conduit et avant les travaux de finition (remblai); La demande d'inspection peut être faite au 450-226-3232, poste 144, au moins 48 heures à l'avance.

Si, lors des travaux, la Municipalité constate la présence de roc, les frais de raccordement seront majorés des montants engagés par la Municipalité pour enlever ce roc (dynamitage, etc.).

En vertu de l'article 7 du règlement 461, un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau potable (valve de réduction de la pression) doit être installé à l'entrée d'eau du bâtiment desservi par un réseau d'aqueduc.

COÛT DU PERMIS – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL				
Construction neuve		300 \$		
Logement additionnel ou intergénérationnel		100 \$ / logement		
Maison mobile (installation ou remplacement)	200 \$			
Dépôt de garantie – Certificat de localisation (Construction neuve)	300 \$ Remboursable sur réception du document seulement si reçu dans un délai maximal de 18 mois suivant l'émission du permis			
Renouvellement (valide pour la moitié du terme initial)	Mê	me coût que le permis initial		
Plan d'implantation ou d'intégration architecturale (PIIA)	200 \$			
COÛT DU PERMIS – <u>INSTALLATIONS SANITAIRES</u>				
Installation sanitaire complète	120 \$			
Installation sanitaire – Dépôt de garantie	300 \$ Remboursable sur réception du Rapport d'inspection du professionnel, si reçu dans un délai maximal de 18 mois suivant l'émission du permis.			
COÛT DU PERMIS – <u>PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRA</u>	<u>INES</u>			
Ouvrage de prélèvement des eaux	100 \$			
Dépôt de garantie – Rapport de forage	300 \$ Remboursable sur réception du document seulement si reçu dans un délai maximal de 18 mois suivant l'émission du permis			
	OU			
COÛT DU PERMIS – RACCORD ET/OU BRANCHEMENT À L'AQUEDUC MUNICIPAL				
Raccord à l'aqueduc		Minimum 2 200 \$		
Branchement à l'aqueduc (vanne d'entrée d'eau existante)		200 \$		

### **IMPORTANT**

Veuillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'émission du permis. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la conformité de la demande.

# **DÉLAI DE TRAITEMENT**

Il faut prévoir un délai maximal de <u>trente (30) jours</u> suivant la date de dépôt de votre demande complète pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), il faut prévoir un délai supplémentaire d'environ deux (2) mois.

SIGNATURE DU DEMANDEUR			
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.	·		
Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.			
Signature du demandeur	Date (JJ/MM/AAAA)		
Mise à jour – 2024			